

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro d'inscription au
Registre

2023 – 03

Numéro de la Délibération

05

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

Délibération publiée le

15 JULI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 02 juin 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

CONSEILLERS ABSENTS :

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**05- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE « CREATION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU CCAS »**

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le Maire



Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

La toiture du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) peut disposer de panneaux photovoltaïques afin d'avoir une consommation d'électricité écoresponsable.

Ce bâtiment accueille des agents de la commune et reçoit les administrés.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il est prévu :

- Une maîtrise d'œuvre qui réalisera notamment l'étude de faisabilité photovoltaïque,
- Des travaux de création d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation

Le montant de l'opération s'élève à 40 005 € H.T.

Son plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Audit énergétique	3 200.00 €	Fonds vert	32 000.00 €
Etude de faisabilité	3 600.00 €	Commune	8 005.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre	5 080.00 €		
Travaux	28 125.00 €		
TOTAL HT	40 005.00 €	TOTAL HT	40 005.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de Création d'une centrale photovoltaïque au CCAS.

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération supra.

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

- 4 abstentions : - José DAVISON
 - Corine PEROUMAL
 - Jean-Claude GLANDOR
 - Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

